

Mairie de BETHONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

N°19 JANVIER 2026 bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE



Michel LEGRAND

Cette année 2025 fut une année qui c'est tristement terminée avec le Décès de notre Maire M. Claude EPINETTE le 29/11/2025.

Il nous a quitté, il était le Maire de Béthonvilliers depuis Mars 2001. Il c'est beaucoup investi pour la commune pendant ces 24 ans de mandats, la couverture de l'église, la charpente et la couverture du clocher ainsi que d'autres chantiers moins onéreux, les trottoirs de la rue du pissot, l'aménagement des pots de fleurs dans les rues du village, l'enfouissement du réseau électrique dans le bourg, les allées du cimetière et bien d'autres travaux. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour le remercier.

Je reprends la suite avec la même équipe jusqu'aux nouvelles élections municipales de Mars 2026.

Le 15 Mars, si vous m'en donnez la possibilité nous ferons, avec la nouvelle équipe du conseil municipal, tout notre possible afin de vous servir au mieux pour notre charmante petite commune.

Voici la liste des travaux réalisés cette année : chemin de la renardière, reprise des bordures qui s'affaissaient dans le fossé. Rénovation des couvertures des deux préaux. Réfection du terrain de pétanque. Remplacement des radiateurs de la salle des fêtes. Changement de la cuisinière de la salle des fêtes. Réfection de l'étanchéité de la retenue d'eau du lavoir. Remplacement des deux fenêtres du côté ouest et de la porte d'entrée de l'ancienne classe. Remplacement des deux baies vitrées à l'entrée de la salle des fêtes.

Je tiens à remercier l'élan de solidarité qui c'est manifesté pour mettre en place les décorations de Noël au village. Encore merci à toute l'équipe du comité des fêtes et de son président.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous renouveler nos meilleurs vœux 2026 et vous souhaite une bonne santé, beaucoup de bonheur et la réalisation de tous vos projets.

Michel LEGRAND

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE BETHONVILLIERS COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Avril 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Présents :** EPINETTE Claude, LEGRAND Michel, DESCHAMPS Nick, VIVIEN Sébastien, DESCHAMPS Brigitte, PICHARD Pascal
- **Absents :** TESSIER Jean-Michel, MELET Gilles
- **Secrétaire :** DESCHAMPS Brigitte.

Ajouté à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15/01/2025
- Rénovation des toitures des préaux
- Réfection du terrain de pétanque
- Changement des radiateurs de la Salle des Fêtes
- Changement de la cuisinière de la Salle des Fêtes

I. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 15 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

II. Compte administratif et compte de gestion 2024

Le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2024 qui fait ressortir les résultats suivants :

Excédent d'investissement	39 158.06 €
Excédent de fonctionnement	16 706.83 €

Par la même occasion, le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur ABECHIR Karim, le trésorier.

III. Budget primitif 2025

Le conseil municipal examine et vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Dépenses et recettes de fonctionnement	133 670.13 €
Dépenses et recettes d'investissement	53 240.00 €

IV. Subvention aux associations

Monsieur le Maire liste chaque subvention versée au titre de l'année 2024 et demande la reconduction de certaines.

Association	2024	2025
Secours Catholique	40 €	30 €
Banque Alimentaire	20 €	30 €
Donneurs de sang	30 €	30 €
MFR	30 €	30 €
Inter Club Groupement 3ème âge	25 €	0 €
Comité des Fêtes	40 €	0 €
Club de l'Amitié	40 €	0 €
Sauvegarde de l'Eglise	40 €	0 €
Autres	400 €	400 €

V. Taux d'impositions 2025

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour 2025

Foncier sur le bâti	34.70 %
Foncier sur le non-bâti	25.23 %
Taxe d'habitation	18.95 %

VI. Tarifs location salle des fêtes 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles à compter du 07 avril 2025 à savoir :

Article 1 : Condition de location

Le contrat de location devra être complété avant toute location.

Une attestation d'assurance indiquant la date de location doit être fournie.

Un acompte de 60 € sera versé à la réservation et le solde à la remise des clés.

Article 2 : Tarifs

Une journée	120 €	
Supplément pour location 2ème jour	50 €	
Vin d'honneur (12h00 à 19h00)	50 €	
Salle de classe	60 €	
Location couvert	0,50 €	
Remplacement vaisselle cassée ou perdue		
Assiette	3,50 €	
Assiette dessert	2,50 €	
Verre, coupe, tasse	2,00 €	
Cuillère, fourchette, couteau ...	1,00 €	
Ménage suivant l'état de restitution des locaux (1 heure)	15 €	
Electricité (chauffage) suivant index avant/après	Tarifs en vigueur	

Article 3 : Locations aux associations

Pour toute location de salle aux associations de la commune, un contrat de location devra être établi.

L'attestation d'assurance devra être fournie à chaque début d'année.

La location de salle ne sera pas facturée, seule la consommation d'électricité sera facturée en fonction des tarifs en vigueur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs.

VII. Réfection des toitures des préaux

Le Conseil Municipal souhaite rénover les toitures des préaux de la commune.

L'entreprise Alban PICHARD a été sollicitée,

- 7 395.61 € HT pour les deux bâtiments.

L'entreprise MARCHAND FRERES a également été sollicitée,

- 5 929.01 € HT

- 6 295.94 € HT soit 12 224.95 € HT pour les deux bâtiments.

Monsieur PICHARD Pascal, est sorti de la salle pour le vote.

Le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Alban PICHARD à l'unanimité.

VIII. Réfection du terrain de pétanque

Le Conseil Municipal souhaite rénover le terrain de pétanque de la commune.

L'entreprise Perche Matériaux a été sollicitée pour l'achat de sable calcaire :

- 46.93€ TTC la tonne

- 2.22 € TTC le kilomètre

- camion de 12 tonnes 39.11 € TTC

Le Conseil Municipal souhaite louer un rouleau à une autre société.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité, d'allouer un budget de 1 500€.

IX. Changement des radiateurs de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal souhaite changer les radiateurs de la Salle des Fêtes.

L'entreprise FERRE DUPIN a été sollicitée,
- 2 8714.21 € HT.

L'entreprise MARCHAND FRERES a également été sollicitée,
- 2 750.75 € HT

Le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise MARCHAND FRERES à l'unanimité.

X. Achat d'une cuisinière pour la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal souhaite changer la cuisinière de la Salle des Fêtes.

L'entreprise GRASTEAU CHRISTOPHE a été sollicitée,
- 4 395.79 € HT.

L'entreprise DARTY a également été sollicitée pour,
- 1 499.00 € HT

Le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise DARTY à l'unanimité.

Levée de la séance à 19h00

MAIRIE DE BETHONVILLIERS **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **02 décembre 2025**

Le compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Présents :** LEGRAND Michel, DESCHAMPS Nick, VIVIEN Sébastien, DESCHAMPS Brigitte, PICHARD Pascal, TESSIER Jean-Michel, MELET Gilles
- **Absents :**
- **Secrétaire :** MELET Gilles

Ajouté à l'ordre du jour :

- Election du Maire
- Election de l'Adjoint
- Délégation au SIAEP
- Indemnités du maire et de son Adjoint

I. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I. Renouvellement du contrat avec Berger Levrault

Le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat avec SAGILOG – BERGER LEVRAULT pour l'année 2026 et demande un devis pour la mise à niveau de celui-ci.

II. Approbation de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche, et en avoir délibéré :

-- Approuve, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont, les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

III. Election du Maire

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Monsieur LEGRAND Michel

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 07

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :
..... 00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 07

Majorité absolue des suffrages exprimés : 07

A obtenu : M. LEGRAND Michel 07

Est élu : M. LEGRAND Michel, maire de la commune de Béthonvilliers

IV. Election des adjoints

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide**

D'élire le 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Monsieur DESCHAMPS Nick

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 07

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :
..... 01

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 06

Majorité absolue des suffrages exprimés : 06

A obtenu : M. DESCHAMPS Nick 06

Est élu : M. DESCHAMPS Nick, 1^{er} adjoint au Maire de la commune de Béthonvilliers

V. Délégation au Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Béthonvilliers, Coudray-au-Perche, Beaumont-les-Autels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit les délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Béthonvilliers, Coudray au Perche, Beaumont les Autels pour le remplacement de Monsieur EPINETTE Claude :

Délégués titulaires :	Jean-Michel TESSIER La Cour 28330 Béthonvilliers	Sébastien VIVIEN La Grange 28330 Béthonvilliers
-----------------------	--	---

Délégué Suppléant : DESCHAMPS Nick
Bourguignièrès
28330 Béthonvilliers

VI. Indemnités du Maire et de son Adjoint

Monsieur le Maire et l'Adjoint se sont retirés pour le vote.

Les indemnités de fonction sont prévues à l'article L. 2123-23 du CGCT • Elles ont été revalorisées par l'Art 92 de la Loi 2019-1461 du 27 déc. 2019 Démocratie et Proximité pour les communes < 3 500 hab. en 2020 à savoir :

INDEMNITE DU MAIRE : Le Maire percevra 100 % de l'indemnité maximale représentant 25.5% de l'indice brut.

INDEMNITE DE L'ADJOINT : L'Adjoint percevra 100 % de l'indemnité maximale représentant 9.90 % de l'indice brut.

Levée de la séance à 22h30

INFORMATIONS IMPORTANTES **MES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

L'Etat a mis en place des démarches administratives par Internet : la carte grise pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire ou une déclaration de cession de véhicule. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.

Une demande de carte d'identité : Rendez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Une demande de passeport : en ligne ou au commissariat de Nogent le Rotrou.

CEREMONIES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE 2025

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre 2025 : Une Gerbe a été déposée au monument aux morts par Monsieur le Maire avec la présence du Conseil Municipal et habitants de la commune.



Le Noël des enfants

Noël des enfants, en résidences principales sur le territoire de la commune.

Sortie récréative pour les enfants de 6 ans et scolarisés jusqu'en CM2.

Pour info : Le 10 Janvier les enfants de plus de 6 Ans, passeront un après midi dans la salle de jeux Royaume King à MARGON et un goûter leur sera servi.

RAPPEL IMPORTANT:

Les poubelles : pensez à les sortir la veille du jour de la collecte, pour un ramassage le lundi matin. Les rentrer après le passage du camion.

L'entretien des trottoirs est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est vivement recommandé de les maintenir propres, notamment pendant la période hivernale.

Les propriétaires ou locataires ayant des haies en bordure de rue sont tenus de les tailler côté rue ainsi qu'à deux mètres de hauteur pour les haies plantées à 0.50 mètres du bord de la rue. Pour la sécurité de tous ne pas laisser votre terrain en friche afin d'éviter les risques d'incendie, le refuge des nuisibles, sans oublier le désagrément pour les voisins.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN.

Chers habitants et paroissiens de Béthonvilliers

Voici quelques nouvelles de l'association de sauvegarde de l'église Saint Martin située au cœur du village : Les travaux annoncés ont été réalisés : les boiseries du chœur à gauche ont été refaites à l'identique et le plancher au bas de la chaire a été changé et consolidé : le trou a disparu ! Ces travaux ont été une nouvelle fois réalisés avec brio par Cédric Juré, menuisier.

Grâce à Michel Legrand l'église a été ouverte tous les jours cet été afin de permettre aux touristes, cyclotouristes et cavaliers randonneurs de s'arrêter pour un moment de fraîcheur et de recueillement !

En ce qui concerne la vie de l'église nous avons eu une messe de 18 h bien fréquentée le 2 août suivie d'un apéro dînatoire où chacun a apporté qui une entrée, qui un dessert, etc... la salle de l'école était pleine, l'ambiance festive et bon enfant... le père Hugues était parmi nous ; c'était la dernière fois qu'il célébrait la messe à Béthonvilliers, il est curé de Sours et vicaire général à Chartres maintenant.

Notre deuxième messe c'était bien sûr pour la Saint Martin le 16 novembre. L'église était pleine et nous avons eu une magnifique célébration sous l'égide de notre nouveau curé le Père Nicolas et accompagnée par l'harmonium qui a été réparé grâce à l'entremise de Philippe Niel et aux cotisations des membres de l'ASESM ! Comme chaque année et merci à eux, le pot de l'amitié qui suivait la messe, a été offert par le Comité des Fêtes de Béthonvilliers.

Enfin nous avons eu la peine de perdre deux membres importants de notre association , Monsieur André Guibert qui faisait partie du bureau depuis la création de L'ASESM et Claude Epinette , qui a tant œuvré avec l'association pour la réfection de l'église, qui a permis de refaire toute la toiture, qui a participé avec Michel Legrand à l'électrification des lustres de l'église et j'en oublie certainement... au nom du bureau de l'association je lui souhaite le repos éternel qu'il a bien mérité.

Brigitte Deroide, Présidente de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Martin

Club de l'Amitié

C'est dans la douleur que nous terminons cette année 2025 avec le décès de notre maire, notre vice-président, un ami : Claude

Comme les autres années , les gains de nos lotos nous permettent de faire un bon repas de Noël et une magnifique sortie au mois de juin.

Cette année, notre journée de plein air était à Connerré. Après la visite du musée Transvap, nous avons parcouru la campagne sarthoise dans une vieille micheline. Une visite que je vous conseille.

Pour clore cette journée, nous avons visité le musée de la rilette Prunier.

L'année 2026 se présente bien avec un loto au mois de mars et un autre au mois de novembre et comme les autres années, une sortie au mois de juin.

Nick DESCHAMPS - Président du Club de l'Amitié - 8 hameau de la Bourguignière
28330 Béthonvilliers

Je vous souhaite à tous et à toutes, une bonne année 2026.

Nick Deschamps
Président du Club de l'Amitié

Voir les photos en dernière page.

Comité des Fêtes de Béthonvilliers

Chers Amis,

Je voudrais commencer par rendre un hommage à Claude Epinette qui durant ses mandats de maire, nous a toujours soutenu dans l'organisation de nos manifestations, il a été aussi un membre actif du comité. Il avait d'ailleurs rejoint le conseil d'administration depuis 5 ans.

L'année 2025 a une nouvelle fois été riche en événements. Voici une petite rétrospective des activités réalisées par le comité des fêtes :

- Soirée **Jeux de société** que nous proposons tous les ans accompagnée de la galette.
- "**Soirée Rougail**" Les invités devaient porter leur plus beau couvre-chef. Merci à tous pour cette soirée inoubliable où tout le monde a joué le jeu, et certains n'ont pas manqué d'originalité !
- "**Agneau grillé**" à la ferme Le Boulay. Une journée durant laquelle nous avons accompagné Justine, Mélody et Paul en proposant un repas autour de l'agneau. Quelques producteurs locaux étaient là aussi pour mettre en avant leur savoir-faire ainsi que des animations pour petits et grands.
- **Concours de pétanque** à la mêlée. Face au succès de l'an dernier, nous avons relancé 2 concours cette année (en mai et septembre). Nous proposerons de nouvelles dates prochainement pour 2026.
- Le traditionnel **Cochon Grillé** qui a eu lieu le 12 Juillet, a connu une nouvelle fois un record d'affluence ! Bravo à toute l'équipe du comité des fêtes pour le travail accompli.
- Le **Barbecue du village**, qui cette année a pu avoir lieu grâce à la météo. Une journée décontractée avec des activités diverses l'après midi pour ceux qui le souhaitaient.

Les bons résultats de cette année nous ont permis aussi, en collaboration avec la commune, de réinvestir dans les illuminations du village que vous pouvez admirer notamment sur la place St Martin.

Nous poursuivrons ce début d'année avec le Noël des enfants, en collaboration avec la Commune au Royaume King à Margon qui sera suivi d'un goûter. Nous pourrons continuer à se retrouver tout au long de l'année 2026 avec les dates suivantes :

- Soirée **Galette** autour de jeux de société le **09 Janvier**,
- Soirée **Tartiflette** le **07 Mars**,
- **Assemblée Générale** le **24 avril**,
- **Cochon Grillé** le **11 Juillet**.

Je remercie évidemment encore tous les membres actifs du comité des fêtes qui ont œuvré toute l'année pour animer notre village. Nous espérons vous retrouver très bientôt en vous souhaitant une très bonne année 2026 !

Amicalement,
Jérôme NOUVELLE
Président du Comité des Fêtes de Béthonvilliers

	Ent MARCHAND Frères Sarl au capital de 8000 Euros Z.A. de la Bourdinière - 28330 COUDRAY au PERCHE Tél.: 02.37.29.19.48. Fax : 02.37.29.22.15 sarlmarchandfreres@orange.fr	 Maçonnerie Charpente Couverture Rénovation
---	---	--

INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFO SERVICE

MAIRIE

1 rue de la Mairie - tél : 02 37 49 00 01

FAX : N° 02 37 49 50 31

Bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr

Secrétaire de mairie:

Clémence SAVIGNARD

Jours et heures de permanence :

- **LUNDI Matin, MERCREDI Matin,**
de 08h00 à 12h00

Salle des fêtes :

Dépôt de garantie : 400€

Location 120€ la journée, 180 € les deux jours.

(+ l'électricité.)

Location de la classe : 60€ la journée.

(+ l'électricité.)

Concessions au cimetière

(50 ans) : 1 place : 200€

2 places 300€

150€ par place supplémentaire.

Columbarium (30 ans) : 650€

Jardin du souvenir (30 ans) : 100€

SYNDICAT DES EAUX

1 rue de la Mairie - tél : 02 37 49 00 01

Bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr

Secrétaire :

Clémence SAVIGNARD

Jours et heures de permanence :

LUNDI : de 8h00 à 12h00

(Sera élu président courant janvier):

Jean Michel TESSIER

N° de téléphone : 06 09 60 09 21

Nom du fontainier : Thierry DREUX

N° de téléphone : 06 01 85 45 62

Notre site fonctionne à nouveau.

Vous pouvez vous connecter sur.

Bethonvilliers.fr

IMPORTANT INFORMATIONS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES du 15 et 22 Mars 2026

Fin du scrutin plurinominal majoritaire, désormais il s'agit d'un scrutin **de liste**.

La liste doit être **paritaire et respecter l'alternance homme/femme** y compris s'agissant des candidats supplémentaires.

Les listes peuvent être incomplètes par rapport à l'effectif légal de votre conseil municipal et comporter jusqu'à 2 candidats en moins

Impact sur la **validité des bulletins de vote** : **Les électeurs doivent voter pour une seule liste bloquée sans modifier sur le bulletin. Le panachage n'est plus possible. En effet, si l'électeur raye un nom ou en ajoute un, le bulletin est considéré comme nul.**



Les photos de la sortie en train touristique à Connéré avec le club de l'amitié, juin 2025



Ligne Mamers /st Calais

En service de 1872/1975



Sur les rails pour se rendre au restaurant à Prevelles les potiers



Arrêt au plan d'eau de Tuffé

Visite du musée de la TRANSVAP



Très belle journée organisée par le club de l'amitié, l'après-midi visite de l'ancien atelier devenu musée de la fabrication des rillettes à Connéré « les rillettes PRUNIER »

MEILLEUR VŒUX POUR 2026